

Charte Éthique – Élodie Lopes

Éducatrice Comportementaliste Canine et Féline

Cette charte éthique vise à garantir une pratique respectueuse du bien-être animal, fondée sur des méthodes positives et adaptées. Cette charte éthique constitue un engagement moral à pratiquer mon métier dans le respect des animaux, des clients et des normes professionnelles.

1. Respect de l'animal

- Garantir le bien-être physique, émotionnel et psychologique de chaque animal.
 - Utiliser uniquement des méthodes positives, non violentes et adaptées aux besoins naturels de chaque individu.
 - Adapter l'éducation à l'espèce, l'âge, la santé et le caractère de l'animal.
-

2. Respect du client

- Établir une relation de confiance fondée sur la transparence, l'honnêteté et la bienveillance.
 - Fournir des conseils clairs, personnalisés et adaptés aux besoins spécifiques de chaque client.
 - Respecter la confidentialité des échanges.
-

3. Professionnalisme et compétences

- Maintenir mes compétences à jour grâce à la formation continue.
 - Me conformer aux lois et règlements en vigueur concernant la protection animale et notamment le Code rural et l'ACACED.
 - Informer le client sur mes méthodes, mes compétences et mes tarifs.
-

4. Éthique et intégrité

- Refuser toute méthode coercitive ou violente, qu'elle soit physique ou psychologique.
 - Promouvoir une éducation respectueuse et lutter contre toute forme de maltraitance.
 - Agir avec intégrité, honnêteté et impartialité dans toutes mes interventions.
-

5. Collaboration et orientation

- Travailler avec d'autres professionnels (vétérinaires, éducateurs spécialisés, associations) pour le bien de l'animal.
 - Orienter le client vers un spécialiste si le cas dépasse mon champ de compétences.
-

6. Engagement personnel

- Remettre régulièrement en question mes pratiques pour les améliorer.
- Me comporter de manière exemplaire, dans le respect de l'éthique animale et humaine.

Chaque animal mérite respect, patience et compréhension. C'est mon engagement quotidien envers eux et leurs propriétaires.

Pourquoi le Code rural est important dans ce métier ?

1. Protection du bien-être animal

*Le Code rural contient des dispositions claires sur la manière dont les animaux doivent être traités.
Par exemple :*

- *Article L214-1 : « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. »*
- *Cet article fonde l'obligation légale de respect du bien-être animal, ce qui est directement en lien avec l'éthique professionnelle des éducateurs.*

2. Encadrement des pratiques professionnelles

Le Code rural définit certaines règles sur :

- *L'éducation, le dressage et le transport d'animaux.*
- *Les interdictions de mauvais traitements ou de méthodes coercitives (ex : colliers électriques ou étrangleurs).*
- *Les conditions d'exercice pour les personnes travaillant avec les animaux de compagnie.*

3. Certifications obligatoires

Depuis 2016, une réforme impose une attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED), anciennement appelée « certificat de capacité ». Cette exigence figure également dans le Code rural :

- *Article L214-6 : Toute personne exerçant à titre professionnel une activité en lien avec les animaux de compagnie doit justifier de ses compétences via une formation ou une certification.*

Cela concerne directement les éducateurs et comportementalistes, même s'ils ne sont pas toujours explicitement nommés.

Concrètement, ce que cela implique pour un comportementaliste :

- Connaître et appliquer les textes de loi sur le bien-être animal.
- Ne pas utiliser de méthodes violentes ou aversives (sous peine de sanctions).

- Être déclaré et certifié pour exercer légalement.

Le Code rural fournit le socle légal sur lequel repose la profession. C'est une base incontournable pour toute personne travaillant avec des animaux, que ce soit dans une activité éducative, comportementale ou commerciale.

Il légitime les pratiques éthiques, protège les animaux et fixe les obligations professionnelles.